

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 07/04/2025

Date de la convocation:
01/04/2025
Date d'affichage:
01/04/2025

L'an 2025 et le 07 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Hégeney sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote :

M ROCCHI Jacques représente STURM Céline,

Suppléants – sans délégation vote :

MM : HEBTING Benoît, HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : MALL Philippe, donne procuration à SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian donne procuration à ISEL Roger.

Elus suppléants excusés :

MM : DEUTSCH Laurent HOCH Georges, OSTER Rémy.

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline.

MM. M, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Invité extérieur présent : MME Nathalie MARAJO GUTHMULLER

Invité extérieur excusé : M. Victor VOGT.

Secrétaire de séance : DUDT Lysiane

Réf : 021.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

021.2025 : Affectation des résultats de l'exercice 2024 et validation des annexes au budget (tableau annexe 1 des contributions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2024, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,

Vu la délibération n°020.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Approbation du compte financier unique relatif à l'exercice 2024 »,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°012.2025 du conseil communautaire du 24.03.2025) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 24.03.2025, se prononçant pour l'exercice 2024, et prévoyant pour 2025 la poursuite des opérations en cours, une augmentation de la fiscalité « ménages » et de la taxe GEMAPI, ne stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant que les comptes de 2024 ainsi que les grands livres ont été communiqués aux élus communautaires le 26 mars, préalablement à l'invitation au conseil communautaire,

Considérant les propositions d'affectation des résultats, intégrant la couverture minimum des déficits de section d'investissement,

Considérant la proposition de tableau annexe n°1 au budget relatif aux contributions, et tableau annexe n°2 relatif aux écritures internes,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De procéder aux affectations des résultats de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement de l'exercice 2025, avec capitalisation en section d'investissement dans les limites des obligations comptables (couverture du déficit de la section d'investissement, intégration des restes à réaliser), les soldes d'exécution des sections**

d'investissements étant repris en section d'investissement du budget suivant,

- **D'affecter les résultats de section de fonctionnement, et le solde d'exécution de section d'investissement, du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 comme suit aux budgets respectifs de l'exercice 2025 :**

REPORTS 2024 - 2025				
N°	REPORTS (résultats positifs en recettes, résultats négatifs en dépenses)	En section de fonctionnement	Report en section de fonctionnement 002	Transfert en section d'investissement 1068 (dont solde RAR)
64800	BUDGET PRINCIPAL	1 310 619,24	29 078,69	1 281 540,55
64881	CADT FLECKENSTEIN	42 585,89	0,00	42 585,89
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	760 899,81	760 899,81	0,00
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	58 318,90	58 318,90	0,00
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	13 393,97	13 393,97	0,00
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	49 675,56	36 624,80	13 050,76
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6 377,47	6 377,47	0,00
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	17 786,77	17 786,77	0,00
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	211 907,11	211 907,11	0,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	3 108,21	3 108,21	0,00
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	5 547,81	4 982,30	565,51
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	25 218,72	17 420,00	7 798,72
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	136 987,65	136 987,65	0,00
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	114 189,83	0,00	114 189,83
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	2 756 616,94	1 296 885,68	1 459 731,26
N°	*Budgets avec gestion de stocks : pas de couverture des déficits d'investissement par l'excédent de fonctionnement	En section d'investissement	Report en section d'investissement dépenses 001	Report en section d'investissement recettes 001
64800	BUDGET PRINCIPAL	-893 777,65	-893 777,65	
64881	CADT FLECKENSTEIN	-197 127,16	-197 127,16	
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH *	198 651,92		198 651,92
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH *	49 005,39		49 005,39
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN *	65 791,12		65 791,12
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	-13 050,76	-13 050,76	
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	25 628,26		25 628,26
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH *	0,00		0,00
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	18 240,00		18 240,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	5 303,04		5 303,04
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	-565,51	-565,51	
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	92 650,34		92 650,34
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	1 155 348,94		1 155 348,94
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	-1 124 052,30	-1 124 052,30	
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	-617 954,37	-2 228 573,38	1 610 619,01

- **D'approuver les annexes au budget suivants :**
 - **Tableau annexe n°1 au budget, des contributions et subventions-participations à verser en 2025, annexé à la présente délibération, et prévues au budget,**
 - *Au titre des opérations conduites par la communauté de communes,*
 - *Au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place,*
 - *En qualité de membre adhérent aux organismes cités,*

Et d'autoriser le président à effectuer les dépenses prévues conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou

statuts considérés, et dans les limites des enveloppes totales précisées dans l'annexe,

- **Tableau annexe n°2 des écritures internes entre budgets, annexé à la présente délibération, détaillant :**
 - *Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste*
 - *Etat 2 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d'assurances*
 - *Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres affectations.*
 - *Etat 4 : contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes*
 - *Etat 5 : Ecritures d'ordre au sein des budgets*
 - *Amortissement des immobilisations,*
 - *Amortissement des subventions,*
 - *Amortissement des fonds de concours*
 - *Charges réparties sur plusieurs exercices – étalement des charges*
 - *Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions*
 - *Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N*
 - *Etat 8 : Ecritures d'avances et de remboursement d'avances du budget principal aux budgets annexes*
 - *Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat*
 - *Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges liées*
 - *Etat 11 : flux financiers au sein du bloc communal (entre communes et communauté de communes) / fonds de concours / subventions exceptionnelles*
 - *Etat 12 : Attributions de compensations*
 - *Etat 13 : Portages EPFL en cours*
 - *Etat 14 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72)*
 - *Etat 15 : Suivi des avances remboursables compte 238*
 - *Etat 16 : Décisions de transfert chapitre 23-21 (fin d'opération N-1)*
- **Autres annexes au budget, état de la dette, tableau des effectifs, ... (cf. compte-rendu du débat d'orientation budgétaire et annexes du budget principal),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/04/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
DUDT Lysiane

Le président,
ISEL Roger